

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 15 DECEMBRE 2009

COMPTE RENDU N° 12

Étaient Présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, DORN Delphine, HOUEIX Magali, LE TROUHER Erwan, MARTIN Jean-Pierre, L'HOSTIS Stéphanie, EZANIC Jean-Louis, LE DEVEHAT Yannick, ÉLLIAS Claude, LE LIBOUX Claude, JOUAN Isabelle, Mme ROBIN Evelyne.

Étaient absents excusés : LE SCANFF Didier, DETLOF-CHAPUT Stéphanie.

Était Absent : MORAUT Philippe.

DECISIONS

RÉVISION DU TARIF DU DROIT DE PLACE :

Monsieur LE BOUEDEC fait savoir que le tarif du droit de place a été révisé l'année dernière et qu'il s'élève à 13 € pour la ½ journée. Ce droit s'applique aux commerçants occasionnels (vente de fleurs, de matelas, d'outillage).

En 2009, trois vendeurs ambulants (vente de literie, d'épingle et de chrysanthèmes) se sont acquittés du droit de place pour un total de 78 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide maintenir le tarif actuel à 13€ la demi-journée.

REVISION D'UN TARIF D'UTILISATION DE LA HALLE MARCHANDE :

Monsieur LE BOUEDEC rappelle qu'un tarif de 10€ a été instauré l'année dernière pour l'utilisation de la halle marchande. Deux commerçants ont utilisé la halle pendant l'année 2009 : le camion à pizza et la baraque à frites. Les recettes s'élèvent à 410 € sur l'année.

A noter que la baraque à frites a cessé son activité sur Guern au 1^{er} décembre, en raison d'une baisse d'activité depuis septembre.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de conserver le tarif de 10€ pour l'année 2010.

RÉVISION DES TARIFS DE LOCATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX :

Monsieur le Maire fait savoir que les conventions de location des logements communaux prévoient une révision annuelle au 1^{er} mars de chaque année.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'augmenter comme suit les tarifs des logements au 1^{er} mars 2010 (soit 2 % d'augmentation) :

- Logement Rue de la Poste
 - Loyer 492.69 € + 9.85 € = 502.54 €
 - Charges 76.64 € + 1.53€ = 78.17 €

- Logement Rue de l'étang
 - Loyer 256.94 € + 5.14 € = 262.08 €
 - Charges 98.84 € + 1.98 € = 100.82 €
- Logement 2, Rue des écoles 357.00€ + 7.14 € = 364.14 €
- Logement 2 rue du Couvent 240.49 € + 4.81 € = 245.30 €
- Logement 2 rue du Couvent 271.23 € + 5.42€ = 276.65 €
- Cabinet des infirmiers 102.44 € + 2.05€ = 104.49 €

RÉVISION DES TARIFS DE LA GARDERIE MUNICIPALE :

M. le Maire présente à l'assemblée le bilan financier de l'année 2009, sur 11 mois d'activités, et fait remarquer que ce service entraîne un déficit pour la commune de 5310.62€.

Les tarifs appliqués depuis le 1^{er} janvier 2009 sont les suivants :

- Matin 1.40 €
- Soir 2.10 € (avec le goûter)

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de maintenir le mode actuel de facturation,
- fixe les tarifs, pour l'année 2010, comme suit :
 - le matin 1.40€ (maintien du tarif 2009),
 - le soir (avec le goûter) 2.10 € (maintien du tarif de 2009),
- maintien le tarif de 12€ pour le dépassement d'heure

RÉVISION DES TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE:

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le bilan financier de l'année 2009, sur 11 mois d'activités, et fait remarquer que le prix de revient du repas s'élève à 5.17 € et qu'il est facturé aux enfants à 2.6 €. Cette différence de prix représente un déficit, pour la collectivité, de 31061.15 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de revoir et de fixer, comme suit, les tarifs des repas à la cantine municipale, à compter du 1^{er} janvier 2010 :

- Scolaire 2.70€
- Enseignants et personnels de la cantine 4.80€
- Personnes de passage 6.30€

RÉVISION DES TARIFS DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire rappelle que la redevance assainissement concerne les habitations du bourg et des lotissements, ce qui représente 139 familles.

Les tarifs 2008 avaient été maintenus pour l'année 2009, néanmoins l'abonnement était passé de 30 m³ à 40 m³

Les tarifs 2009 sont les suivants :

Redevances

- 15.24 € l'abonnement
- 1.20 € le m3

Raccordements

- 457.32 € (maisons anciennes)
- 762.25 € (maisons neuves)

Monsieur le Maire précise que la redevance 2009 s'est élevée à **8006.76 €**.

Le conseil municipal après avoir délibéré décide pour 2010 d'augmenter les tarifs comme suit :

Redevances

- 15.50 € l'abonnement
- 1.20 € le m3

Raccordements

- 465.09 € (maisons anciennes)
- 775.20 € (maisons neuves)

Augmentation de 1.7%

PRESENTATION DU PROJET DE REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET VOTE DE LA MOTION D'HOSTILITE AU PROJET

Monsieur le Maire présente la lettre envoyée par l'Association des Maires Ruraux de France. L'AMRF prévient les élus locaux des changements prévus par le projet de réforme des collectivités territoriales. Ce projet s'apprête à être voté au Parlement.

En effet l'AMRF déclare son hostilité à ce projet qui selon elle remet en cause les communes rurales « cellules de base d'une démocratie vivante et proche des concitoyens ». L'association dénonce également le danger des incitations financières à la fusion de communes en « communes nouvelles », la création des conseillers territoriaux qui éloigne la proximité de la représentation, le transfert de compétences facilité à l'intercommunalité et les pouvoirs exorbitants du préfet pour tracer les contours de l'intercommunalité.

Parallèlement à ce projet, l'AMRF présente ses inquiétudes sur le projet de réforme de la fiscalité locale et de suppression de la taxe professionnelle, qui conduit selon elle à la perte de l'autonomie financière des collectivités territoriales.

L'AMRF sollicite donc le soutien de toutes les communes rurales par délibération. Celle-ci sera adressée au préfet et aux parlementaires de notre territoire. Cette démarche permettra donc à l'AMRF d'engager des démarches auprès du Parlement et du Gouvernement.

Le conseil municipal après avoir délibéré décide que :

Après avoir pris connaissance des projets de réforme des collectivités territoriales et de suppression de la taxe professionnelle,

- Dit son hostilité aux dispositions du projet de réforme qui menacent l'avenir des communes rurales et affaiblissent les territoires et leurs représentants,

- Demande que la réforme de la taxe professionnelle ne réduise en aucun cas les ressources directes et indirectes que la commune percevait grâce à elle,
- Soutient de la motion adoptée le 25 octobre 2009 par l'association des maires ruraux de France et le document qui y est joint,
- Demande aux députés et sénateurs du département de soutenir, au sein de leur groupe et par leur vote, les demandes formulées par les maires ruraux de France.

DECISION DE TRANSMETTRE A PONTIVY COMMUNAUTE LES PARCS D'ACTIVITES DE LA POINTE ET LA FOURCHETTE DE PLEUGRIFFET

Monsieur le Maire fait savoir que Pontivy Communauté a décidé le transfert des parcs d'activités de la Pointe et de la Fourchette de Pleugriffet, par la délibération du Conseil Communautaire n°2 du 15 octobre 2008. Ce transfert a été approuvé par arrêté préfectoral n°09-24 en date du 14 août 2009.

La Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie le 17 juin 2009, a procédé à l'évaluation des charges consécutives au transfert des deux parcs d'activités de Pleugriffet. Celle-ci présente les portions de voiries transférées : rue Jean Beaumanoir, la VC 48 et la route de la Fourchette pour un linéaire total de 725 mètres. La CLECT propose de retenir un coût moyen de 1,35€ pour le mètre de linéaire de voirie transférée, soit une charge totale de 978,75 €.

Ceci exposé, il est proposé au conseil municipal de se conformer aux propositions de la CLECT et d'arrêter le montant des charges transférées à Pontivy Communauté dans le cadre du transfert des parcs d'activités de la Pointe et de la Fourchette de Pleugriffet à 978,75€.

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve la proposition de la CLECT de Pontivy Communauté.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE DIWAN

Monsieur le Maire annonce qu'il a eu une entrevue avec des représentants de l'école Diwan. Cette école a statut privé mais laïque, permet d'enseigner le bilinguisme Breton-Français. Diwan accueille 3209 élèves à la rentrée 2009 et représente 40 écoles primaires, 6 collèges et 1 lycée dans notre région.

L'école Diwan de Pontivy accueille 5 élèves de Guern, c'est pourquoi il est demandé à la commune d'accorder une subvention spécifique à son fonctionnement.

Après avoir délibéré le conseil municipal décide à 10 voix pour et 2 contre, d'accorder une subvention à l'école Diwan, à hauteur de 50% de ce qui est versé par enfant à l'école privée de Guern, soit 161.50€par enfant. La subvention versée à l'école Diwan, s'élève à un montant total de 807.50€.

DELIBERATION POUR LE PAIEMENT DE L'ADMINISTRATRICE DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Mme GICQUEL Françoise a réalisé la refonte totale du site internet de la commune lors d'un stage en 2008. Dans la continuité, Mme GICQUEL effectue les mises à jour et modifications régulières à notre demande.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder une indemnité de 200€ à Mme GICQUEL Françoise, pour le suivi et la mise à jour du site de la commune.

DÉCISION MODIFICATIVE :

La commune a cédé le logement de l'ancienne école au CCAS. Les crédits prévus pour la réhabilitation du logement avaient été provisionnés sur le budget communal. Il reste 19000€ de provisionner pour cette opération. Il est donc proposé au conseil de modifier les crédits comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses

- Compte 2313 - 19 000 € (Rénovation du logement de l'ancienne école)

Recettes

- Compte 021 - 19 000 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses

- Compte 023 - 19 000 €

Recettes

- Compte 657362 + 19 000 € (Subvention au CCAS)

AVIS DE LA COMMUNE POUR REALISATION D'UN EMPRUNT PAR LE CCAS POUR LE FINANCEMENT DE LA REHABILITATION DU LOGEMENT DE L'ANCIENNE ECOLE

Monsieur le Maire rappelle que la commune a cédé le logement de l'ancienne école au CCAS. Afin de financer la rénovation de ce logement, le CCAS est dans l'obligation d'emprunter une somme de 71 597€ sur une durée de 30 ans auprès de la caisse des dépôts et consignations (taux de 1.856%).

Le CCAS pour pouvoir réaliser cet emprunt doit recueillir les avis favorables de la commune, de la trésorerie et de la préfecture.

Après avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable pour la réalisation d'un emprunt de 71597 € par le CCAS.

QUESTIONS DIVERSES

1. Délibération pour un avenant au Contrat Enfance Jeunesse

Mme Stéphanie L'HOSTIS, adjointe, en charge du dossier enfance jeunesse soumet à l'assemblée une délibération relative au contrat enfance jeunesse.

Elle rappelle que la commune a signé un contrat enfance jeunesse avec la caisse d'allocations familiales du Morbihan pour la période 2008-2011.

En 2009, l'ALSH a étendu sa période d'ouverture en proposant un accueil le mercredi.

Ce nouveau développement est intégré sous forme d'avenant au contrat enfance jeunesse initial.

Après délibération le conseil autorise le maire à signer l'avenant proposé.

INFORMATIONS

DISTRIBUTION DU GUERN MAGAZINE ET DES COLIS DE NOEL:

Monsieur le Maire présente le GUERN MAGAZINE à l'assemblée. Le magazine de cette année a été mis en page par une illustratrice, Mme Charlotte LE MEVEL de Saint-Aignan, et imprimé par LE NOHEH imprimeur de Pontivy.

Monsieur LE BOUEDEC précise également que les colis de Noël seront distribués aux personnes de plus de 70 ans qui n'ont pas assisté au repas du CCAS du mois d'octobre. Chaque bénéficiaire a le droit à un colis et des fleurs.

Ces distributions seront mises à profit pour effectuer la remise d'un sac de tri des emballages et des bouteilles, fourni par Pontivy Communauté.

Le magazine et les colis devront être impérativement distribués, avant le 25 décembre 2009.

CALENDRIER 2010:

- Calendrier des réunions

Monsieur LE BOUEDEC remet à chaque élu la proposition du calendrier des réunions de l'année 2010. Il est bien entendu qu'une date peut éventuellement être modifiée.

	Conseil municipal
MOIS	
JANVIER	JEUDI 21 - 01 - 2010
FEVRIER	VENDREDI 19- 02 – 2010 à 18H00
MARS	JEUDI 25 - 03 - 2010
AVRIL	JEUDI 22 - 04 - 2010
MAI	JEUDI 20 - 05 - 2010
JUIN	JEUDI 24 - 06 - 2010
JUILLET	JEUDI 22 - 07 - 2010
AOUT	JEUDI 26 - 08 - 2010
SEPTEMBRE	JEUDI 23 - 09 - 2010
OCTOBRE	JEUDI 21 - 10 - 2010
NOVEMBRE	JEUDI 25 - 11 - 2010
DECEMBRE	JEUDI 16 - 12 - 2010

- Évènements de début d'année

Monsieur le Maire informe la galette des rois de la MAPA aura lieu le 5 janvier et que les vœux du maire se dérouleront le 9 janvier.

POINT SUR LES ZONES HUMIDES

Monsieur le Maire fait savoir que le recensement des zones humides se poursuit depuis le début du mois. Le planning de passage est pour l'instant bien respecté. Les six premiers secteurs sont déjà terminés, cette zone correspond à l'est et le centre de la commune.

Les autres secteurs correspondant à l'ouest de la commune, seront recensés courant du mois de mars 2010. Un planning plus précis sera diffusé début janvier 2010.

POINT SUR LES TRAVAUX DU LOTISSEMENT

Monsieur le Maire annonce que les travaux du lotissement communal « Les hauts de Bellevue » ont débuté. Le bornage du lotissement a été réalisé par le cabinet NICOLAS associés. L'entreprise BRULE & WEICKERT a également commencé les travaux de viabilisation, depuis le 26 novembre dernier.

L'entreprise arrête les travaux jeudi pour les congés de fin d'année. Ils reprendront à partir du 12 janvier 2010.

REMPLACEMENT DU TRESORIER PRINCIPAL DE PONTIVY

Monsieur le Maire fait savoir que le trésorier principal de Pontivy, Monsieur Norbert DEMANT a quitté ses fonctions. Il sera remplacé à compter du 4 janvier 2010 par Mr Luc QUISTREBERT.

REUNION SUR LE PLAN DE DESHERBAGE

Monsieur le maire présente le plan de désherbage qui vise à réduire au maximum, l'utilisation de produit désherbant. Pour cela, Pontivy Communauté, nous aide à mettre en place une classification des zones.

Zone Rouge – beaucoup d'entretien (cimetière, bourg,...)

Zone orange – entretien modéré

Zone Vert – Aucun traitement

CONTRÔLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL SUR LA COMMUNE PAR LE SPANC

Monsieur le Maire annonce que les installations d'assainissement individuel vont être vérifiées au début de l'année 2010. Des agents viendront faire un diagnostic de toutes les fosses septiques de la commune.

Une réunion publique d'information se tiendra le 14 janvier 2010 à 20 heures à la salle polyvalente de Guern. Cette réunion est ouverte à tous.

INFORMATIONS DIVERSES DE L'ASSOCIATION GUERN-MALGUENAC

Mme L'HOSTIS Stéphanie, adjointe et représentante de l'association Guern-Malguénac, présente le projet de l'association de modifier son système de facturation pour le centre de loisirs. En effet suite à une demande de la CAF, une tarification par rapport au quotient familial va être expérimenté.

QUOTIENT FAMILIAL					
	-550	551 à 700	701 à 850	851 à 1000	1000 et plus
JOURNEE	7 €	9,5 €	12 €	13 €	14 €
SORTIE	8,5 €	11 €	14 €	15,5 €	16,5 €
SEMAINE	29 € (CAF)	39 €	49 €	54 €	59 €
	35€ (MSA)				

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à vingt trois heures dix.